



SÉCURITÉ DES JOUETS

Enjeu

Au Canada, les jouets sont réglementés pour qu'ils soient sans danger. Toutefois, il est important de connaître les risques qu'ils peuvent poser, si on veut prendre des mesures pour protéger la santé de ses enfants.

Contexte

Au Canada, la sécurité des jouets est une responsabilité partagée entre les gouvernements, les fabricants de jouets, les associations de sécurité, les parents et ceux qui prennent soin des enfants. Tous les jouets vendus, annoncés ou importés au Canada doivent respecter les exigences de sécurité de la Loi sur les produits dangereux (LPD) et du Règlement sur les produits dangereux (jouets).

Les fabricants doivent s'assurer que leurs jouets respectent les exigences du Règlement. À Santé Canada, des agents de la sécurité des produits vont régulièrement dans les magasins à la recherche de jouets dangereux, car certains de ces jouets peuvent se retrouver sur les tablettes des magasins ou encore dans les foyers. Un vieux jouet, sans danger au moment de l'achat, peut ne plus l'être. Parfois, c'est dans la façon dont l'enfant utilise le jouet qu'il y a un danger.

Dangers pour la santé associés aux jouets dangereux

Voici quelques dangers que les jouets dangereux ou utilisés de façon non sécuritaire posent pour la santé de l'enfant.

- Les enfants de moins de trois ans mettent généralement les objets dans leur bouche et risquent de s'étouffer avec de petits jouets, de petites balles ou de petites pièces de jouets.

- Il y a des risques de strangulation associés aux jouets ayant de longues cordes ou des cordes extensibles, car celles-ci pourraient s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Les jouets bruyants peuvent endommager l'ouïe sensible des enfants.
- Un enfant peut se couper si le jouet a un bord coupant ou une pointe aiguë.
- Le matériel d'emballage du jouet, comme les sacs et les pellicules de plastique, la mousse de polystyrène, le papier collant ou les attaches, peut poser un risque de suffocation ou de strangulation.
- Les trotteuses sont susceptibles de verser. L'enfant peut se déplacer très rapidement avec ce jouet et foncer dans des objets ou débouler un escalier.
- Les ballons de latex ont causé des décès. Un ballon non gonflé ou des fragments de ballon éclaté peuvent obstruer les voies respiratoires de l'enfant.

Réduire les risques

Voici quelques conseils pour choisir des jouets sans danger et assurer la sécurité de l'enfant quand il joue.

À l'achat

Vérifier sur l'emballage le groupe d'âge auquel le jouet est destiné. Il peut être dangereux de donner à un jeune enfant un jouet conçu pour un enfant plus âgé.

Ne jamais donner de petits jouets, de petites balles ni de jouets ayant de petites pièces non fixées aux moins de trois ans.

Examiner un jouet destiné à un enfant de moins de trois ans pour voir s'il y a des risques de suffocation. Par exemple, vérifier si :



- le jouet a un dispositif sonore non fixé ou détachable;
- les autos et les camions ont des roues ou de petites pièces non fixées ou détachables;
- les yeux, le nez et autres petits objets sur les jouets rembourrés ou en peluche ne risquent pas de s'arracher.

Lire et respecter les mises en garde et autres messages de sécurité sur les emballages.

Rechercher les jouets solides et de bonne fabrication.

S'assurer que les jouets pour bébés comme les hochets et les anneaux de dentition sont assez gros pour ne pas pénétrer dans la gorge et y rester coincés.

Éviter les jouets ayant une longue corde ou une corde très extensible.

Éviter les jouets bruyants. Un jouet qu'un adulte trouve bruyant l'est vraisemblablement trop pour un enfant.

Vérifier si le jouet n'a pas de bords coupants ni de pointes aiguës.

Choisir une trotteuse adaptée à l'âge, à la taille et aux capacités de l'enfant. Vérifier qu'elle ne risque pas de verser et qu'elle est stable en tout point où l'enfant peut faire porter son poids en la conduisant.

Les mêmes vérifications s'imposent pour les jouets faits maison.

Après l'achat

Toujours superviser l'enfant quand il joue et lui montrer comment utiliser le jouet sans danger.

Se débarrasser sans tarder de l'emballage des jouets.

Lire et suivre les instructions d'assemblage et d'utilisation sans danger.

L'enfant qui joue avec un trotteuse doit le faire loin d'un escalier, de la

circulation, d'une piscine ou de tout autre endroit dangereux. Déplacer les objets qui posent un risque de blessure, comme les meubles, les lampes, les cordons et les appareils électriques.

Montrer aux enfants plus âgés à garder leurs jouets et leurs jeux hors de portée des plus petits.

Les jouets des enfants plus âgés doivent être rangés séparément de ceux des petits.

Vérifier souvent s'il n'y a pas de pièces non fixées ou brisées, ou de bords coupants. Si un jouet n'est plus solide ou s'il est brisé, le réparer ou s'en débarrasser.

Utiliser un coffre à jouets sans couvercle ou muni d'un couvercle léger qui ne risque pas de se rabattre sur l'enfant. S'assurer qu'il y a de grandes ouvertures pour que l'enfant puisse respirer s'il grimpe dans le coffre.

Sécurité générale

L'installation des piles doit être réservée aux adultes. Mal installer des piles ou mettre ensemble des piles de types différents peut causer une fuite ou une surchauffe, et l'enfant pourrait se blesser. Vérifier qu'un jeune enfant est incapable d'ouvrir le compartiment à piles. Ne pas laisser dormir un enfant avec un jouet qui fonctionne à pile.

Toujours garder les ballons de latex non gonflés ou les fragments de ballon éclaté hors de portée des enfants. Les ballons doivent servir de décoration, jamais de jouet.

Rôle de Santé Canada

Santé Canada est chargé d'appliquer la Loi sur les produits dangereux (LPD) et le Règlement sur les produits dangereux (jouets). Santé Canada surveille le marché et intervient lorsque des jouets ne respectent pas les exigences des lois. Le Laboratoire de la sécurité

des produits évalue des jouets qui pourraient être dangereux et qui ont fait l'objet d'une inspection ou de plaintes de la part de consommateurs ou de commerçants.

Pour en savoir plus?

Pour en savoir plus ou si vous croyez posséder un jouet qui pourrait être dangereux, communiquez avec le Bureau de la sécurité des produits de consommation de Santé Canada le plus près de chez vous.

bureaux régionaux :
<http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/spc/contact.htm>

Ou bien, téléphonez au (613) 952-1014 pour obtenir le numéro de téléphone du Bureau de la sécurité des produits de Santé Canada le plus proche.

Votre enfant est-il en sécurité sûr par Sécurité des produits de consommation à :
<http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/spc/jouets.htm>

Voir Radar et la sécurité préparé par le Programme de la Sécurité des produits de consommation à :
http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/spc/coin_petits.htm

Ou la Sûreté de Jouet d'évêché du Canada d'Enfant et Famille à:
http://www.cfc-efc.ca/docs/cccf/rs026_en.htm (Anglais)

L'Association de Sûreté des Enfants de Liste de vérification de Sûreté de Jouet de Canada à:
<http://www.safekid.org/toy.htm> (Anglais)

Des articles supplémentaires de Votre santé et vous se retrouvent à ce site :
<http://www.santecanada.ca/vsv>
Vous pouvez également téléphoner au (613) 957-2991